

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 jusqu'au point 10, 35 à partir du point 11.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 40 jusqu'au point 10, 41 à partir du point 11.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (arrivée au point numéro 11)

Absents excusés :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie,
M. BROUTEELE Philippe, procuration à Mme DERONNE Véronique,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,

Absents :

Mme LORPHELIN Martine,
Mme VILLE Augustine, jusqu'au point 10.

Secrétaire de séance :

M. DELVALLE Jean.

Délibération 2022D162 - Environnement_ transition écologique et aménagement du territoire - Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) : Validation de la stratégie.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la loi 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;
Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;
Vu la délibération du 14 Décembre 2018 portant engagement du territoire sur l'élaboration et la concertation du PCAET sur le territoire de la CCFL ;

Par délibération du 14 Décembre 2018, la Communauté de Communes Flandre Lys s'est engagée dans une démarche d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial faisant application de la loi du 17 Août 2015 prévoyant pour les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un PCAET. A ce titre, des ateliers thématiques ont été organisés avec des acteurs de la société civile, des associations et des élus afin de présenter le diagnostic de notre territoire.

Conformément au décret du 28 juin 2016, le diagnostic reprend les thématiques suivantes :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire ;
- Une analyse de la production d'énergie renouvelable ;
- Une analyse des réseaux énergétiques ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;

Les résultats du diagnostic permettent de mettre en exergue les potentiels du territoire et de fixer des objectifs atteignables en l'état actuel des connaissances.

Ainsi, il a permis d'identifier des enjeux majeurs auxquels le PCAET doit répondre. Ces enjeux constitueront la stratégie énergétique à suivre à l'horizon 2030.

6 priorités ont été identifiées, il s'agit de :

- Priorité n°1 : Sobriété et autonomie énergétique pour le territoire
- Priorité n°2 : Réduire la vulnérabilité du territoire et s'adapter afin de réduire les risques
- Priorité n°3 : Développer et accompagner une économie plus résiliente
- Priorité n°4 : Favoriser les développements durables
- Priorité n°5 : Mieux vivre sur le territoire de demain
- Priorité n°6 : Communiquer auprès des acteurs du territoire

Compte tenu de l'avancée des études, il convient de se prononcer sur une validation de principe de la stratégie territoriale.

La délibération règlementaire de validation définitive du PCAET interviendra dans un second temps après intégration des services compétents.

Le contenu du diagnostic et le détail de la stratégie énergétique figurent en annexe du dossier de synthèse.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-245900758-20221020-2022D162-DE

Après avis favorable de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER la stratégie du PCAET Flandre Lys,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

